



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <http://www.equipement.cgt.fr>

Monsieur Guillaume Leforestier,
Secrétaire Général du Ministère de la
Transition écologique, de la
Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et
de la Pêche

Montreuil, le 14/04/2026

Objet : Non-participation de la FNEE-CGT à la commission des cas signalés

Monsieur le Secrétaire Général,

La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT, FNEE CGT, vous informe par la présente de sa décision de ne plus participer à la commission dite « des Cas Signalés », mise en place dans le cadre du suivi du protocole de lutte contre les discriminations et les harcèlements.

Ce comité de suivi, créé à l'initiative de l'administration et ouvert à l'ensemble des organisations syndicales, avait un caractère expérimental. Au terme de trois années de fonctionnement, la FNEE-CGT est en mesure d'en dresser un bilan sans appel : cette commission s'est bornée à enregistrer des situations de risques psychosociaux et de harcèlement signalées de manière anonyme et individuelle, sans jamais s'attaquer aux causes structurelles et systémiques de ces souffrances.

La FNEE-CGT considère que le travail lui-même peut être pathogène, et que les organisations du travail, la charge de travail ainsi que le management par projet constituent des facteurs déterminants de stress et de souffrance au travail. Or, ces dimensions n'ont jamais été abordées dans le cadre de cette commission. À l'inverse, lorsque l'administration intervient sur des situations individuelles signalées, elle le fait en traitant chaque cas de manière isolée, sans jamais en tirer les enseignements collectifs ni interroger les causes organisationnelles sous-jacentes.

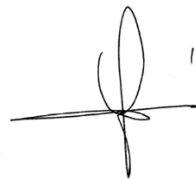
Par ailleurs, la FNEE-CGT déplore que l'administration ne communique pas suffisamment sur le dispositif d'écoute Concept RSE, pourtant fonctionnel. Nous considérons que cette discrétion délibérée vise à limiter le nombre de signalements remontants, trahissant ainsi

la volonté de maintenir ce dispositif dans une forme d'invisibilité commode. Une communication transparente et proactive à destination de l'ensemble des agents constituerait pourtant un minimum indispensable.

Dès lors que les situations de risques psychosociaux, de discrimination et de harcèlement ne sont pas traitées au bon niveau par l'administration, la FNEE-CGT appelle les agents concernés à ne pas rester isolés. Elle encourage le recours aux voies de droit, y compris pénales, à l'encontre de l'administration, et appelle les collègues des agents victimes à manifester leur soutien actif et leur solidarité. Aucun agent n'est à l'abri d'une organisation du travail pathogène ou d'un management toxique : seule la réaction collective permet d'y faire face efficacement.

C'est pourquoi la FNEE CGT ne participera plus à ce qui constitue, à nos yeux, un simulacre de dialogue social susceptible d'entériner la souffrance au travail des agents plutôt que d'y remédier.

Dans l'attente d'une prise de position de l'administration à la hauteur des enjeux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped 'C' shape with a horizontal line crossing it.

Ivan Candé

Secrétaire Général de la FNEE CGT

Copies :

- Veronique Martin, Haute Fonctionnaire HFED
- Délégation CGT en FSM